

Type: 2

Montagne Saint-Michel

n° régional: 00150000

n° national: 030030020

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Bien que proche de la bande littorale, la Montagne Saint-Michel est reconnue pour son bon état de préservation : de nombreuses espèces chassables devenues rares sur le littoral sont observées régulièrement (Crax alector, Penelope marail, Alouatta macconnelli ou Ateles paniscus) et elle est recouverte d'une mosaïque de forêt primaire quasi-intacte. Cette montagne est classée en ZNIEFF de type II afin de porter à connaissance sa richesse et le bon état de préservation des milieux qui la composent.

Sources cartographiques:

La délimitation a été réalisée sur la base du Scan 25 IGN.

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 6

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 14

Localisation

Relations type I/II

Superficie

3056,58 ha

Communes

Kourou

Altitude(s)

De 11m à 262m

Commentaire général

La ZNIEFF de la "Montagne Saint-Michel" (type II) sur situe sur la commune de Kourou, sur la rive droite du fleuve. Elle couvre une superficie de plus de 3000 hectares, variant d'une altitude de 11 à 262 mètres. Cette ZNIEFF vise à mettre en valeur ce massif forestier bien conservé et relativement isolé des autres montagnes proches du littoral.

La quasi-totalité de la ZNIEFF de la Montagne Saint-Michel est couverte d'une forêt primaire de terre ferme de basse altitude, sauf à son extrémité ouest marquée par la présence de forêts ripicoles et inondables bordant le fleuve.

Le secteur n'a jamais fait l'objet d'inventaires botaniques. Il faut toutefois signaler une forte originalité de la flore avec la présence en sous-bois d'une importante population du palmier *Astrocaryum rodriguesii*, ce qui constitue la limite de répartition occidentale de l'espèce (avec la donnée issue du bassin de la Mana).

La forêt drainée présente sur les pentes et le sommet de cette montagne est remarquable par la taille des arbres qui s'y développent. Cette montagne ne forme pas en son sommet un plateau classique des cuirasses latéritiques. Au contraire les crêtes y sont plutôt étroites, ce qui facilite la pénétration du vent sur ces secteurs les plus élevés, avec la création fréquente de chablis de grandes superficies.

L'intérêt biologique de la zone réside surtout dans la présence d'une faune intacte de grands mammifères : Tapir, Jaguar, Atèle, Grand Cabassou sont bien représentés dans ce massif alors que partout autour le long du Kourou, la chasse a décimé les populations.

De même, les relevés ornithologiques montrent la présence d'oiseaux typiques d'un massif forestier encore préservé : Harpie féroce (*Harpia harpyja*), Ara chloroptère (*Ara chloroptera*), Ermite d'Antonie (*Threnetes niger*), Coracine chauve (*Perissocephalus tricolor*), Caique à tête noire (*Pionopsitta caica*), Toucanet koulik (*Selenidera culik*).

La présence conjointe de Caurale-soleil (*Eurypyga helias*) et de Grébifoulque d'Amérique (*Heliornis fulica*) sur cette portion du fleuve démontre la qualité et l'intérêt de ces habitats ripicoles.

La grenouille déterminante *Leptodactylus heyeri* est également inventoriée sur ce massif forestier.

Les menaces qui pèsent potentiellement sur cette ZNIEFF concernent essentiellement la chasse. L'ouverture d'un sentier touristique est également à signaler.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible

Oiseaux: Faible

Amphibiens: Faible

Poissons: Nul

Reptiles: Nul

Insectes: Nul

Phanérogames: Faible

Ptéridophytes: Nul

Bryophytes: Nul

Lichens: Nul

Champignons: Nul

Algues: Nul

Habitats: Faible

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation
- Répartition des espèces (faune, flore)

La ZNIEFF a été délimitée comme suit:

N: La limite nord suit la rive gauche d'un affluent sans nom du fleuve Kourou depuis le point A jusqu'au point B. Puis elle emprunte un talweg pour rejoindre une confluence de deux criques au point C. Elle remonte l'affluent est jusqu'au point D, passe dans le talweg pour rejoindre la source d'un affluent de la crique Balata (point E). La limite longe alors la rive droite de ce dernier jusqu'à son embouchure dans un autre affluent de la crique Balata (point F).

E: La limite est suit la rive gauche de l'affluent la crique Batale du point F jusqu'à sa source puis passe par le talweg (point G) pour rejoindre un affluent sans nom de la crique Galibi puis la crique Galibi elle-même (point H).

S: La limite sud longe la rive droite de la crique Galibi jusqu'à sa confluence avec le fleuve Kourou (I).

W: La limite ouest suit la rive droite du Kourou depuis la crique Galibi (point H) jusqu'à l'affluent sans nom (point A).

Coordonnées des points mentionnés (WGS84 UTM 22 nord):

A (302190m; 542599m) - B (303498m; 541798m) - C (304830m; 541691m) - D (306513m; 541400m) - E (307430m; 540930m) - F (309285m; 540082m) - G (307434m; 538357m) - H (305736m; 536529m) - I (300569m; 538456m)

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Criques en sous-bois de forêt dense de basse altitude
 Forêts à Euterpe oleracea (Pinotières)
 Forêts denses sempervirentes humides de basse altitude de Guyane < 500 m
 Forêts inondables des berges des rivières et fleuves
 Forêts inondables et forêts sur flats
 Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes de Guyane
 Forêts ripicoles
 Lits des rivières et des criques tropicales

Statuts de propriété

Domaine de l'état

Facteurs d'évolution

Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds
 Habitat humain, zones urbanisées (avéré)
 Pollutions et nuisances
 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement (possible)
 Pratiques liées aux loisirs
 Sports et loisirs de plein-air (avéré)

Géomorphologie

Escarpement, versant pentu
 Lit majeur
 Lit mineur
 Montagne
 Rivière, fleuve
 Ruisseau, torrent
 Sommet
 Source, résurgence
 Talweg
 Vallon
 Versant de faible pente

Mesures de protection

Protections réglementaires nationales
 Forêt domaniale

Critères d'intérêt

Intérêts patrimoniaux
 Faunistique
 Ecologique
 Mammifères
 Oiseaux

Sources de données

Informateur: Rufay Vincent

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 15

/

Astrocaryum rodriguesii

Animalia/Amphibia

Leptodactylus heyeri

Animalia/Aves

Crax alector

Eurypyga helias

Harpia harpyja

Heliornis fulica

Penelope marail

Perissocephalus tricolor

Pionopsitta caica

Selenidera culik

Threnetes niger

Animalia/Mammalia

Alouatta macconnelli

Ateles paniscus

Panthera onca

Tapirus terrestris